



Commune  
de  
1441 Valeyres-sous-Montagny

Valeyres-sous-Montagny, le 4 novembre 2021

## Conseil général du 6 décembre 2021

### Préavis municipal n°5/2021 / Législature 2021-2026

#### Concernant le budget de la caisse communale pour l'année 2022

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1 Objet du préavis**

En vertu des dispositions de la loi sur les communes entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1956, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2022.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979, sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur.

#### **2 Informations générales**

Pour rappel, le taux d'imposition de 70.5% pour 2022 a été adopté par le Conseil en date du 21 juin 2021. Le budget proposé a été élaboré sur la base des comptes 2020 et des dépenses et revenus de 2021 à ce jour. Nous avons également tenu compte de toutes les informations transmises par le canton et des budgets des associations intercommunales. De plus, nous avons intégré nos réflexions sur les charges et revenus courants, y compris les amortissements obligatoires pour le bon fonctionnement de la commune. Le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 157'023.95. Le réaménagement de la chaussée du quartier des Plantaz-Piccardes et les travaux pour la réfection des chemins DP 62 et 64 ont fortement impacté le budget 2022. En effet, les préavis 7/2020 et 4/2021 votés par le Conseil prévoient des charges conséquentes pour le compte des routes à porter au budget 2022, ce qui explique le résultat déficitaire de ce budget.

### **3 Commentaires sur le budget**

#### **1) Administration générale :**

##### **18. Transports publics**

La DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) nous a transmis son budget 2022, notre commune fait partie du bassin 1 : Nord vaudois – Vallée de Joux. La part du déficit incombant à Valeyres-sous-Montagny représente la somme de CHF 95'285.95, soit une augmentation de CHF 16'885.95 par rapport au budget 2021.

#### **2) Finances :**

##### **21. Impôts**

Les principales rentrées fiscales sont les suivantes : impôt sur le revenu : CHF 1'353'000.00, impôt foncier : CHF 122'000.00, impôt sur la fortune : CHF 140'000.00, impôt sur les personnes morales : CHF 30'000.00, impôt à la source : CHF 16'000.00, droits de mutations et gains immobiliers : CHF 45'000.00 et impôt sur les frontaliers : CHF 18'000.00.

L'Etat accorde une compensation financière de 32.6 millions à l'ensemble des communes pour atténuer les effets de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS). Cela représente un montant de CHF 2'840.00 pour Valeyres-sous-Montagny.

##### **22. Finances**

Les acomptes de la péréquation pour 2022 transmis par le service des communes et du logement sont les suivants : CHF 432'232.00 pour l'alimentation au fonds de péréquation ; CHF 295'145.00, montant que la commune touchera de ce fonds. Ces acomptes sont basés sur les comptes 2020.

Les dépenses thématiques ont été recalculées suite à une simulation réalisée avec les chiffres du budget 2022 et le montant que nous devrions retoucher est d'environ CHF 580'000.00.

#### **3) Domaines et bâtiments :**

##### **35. Bâtiments**

Les travaux de rénovation de la maison de commune approuvés par le Conseil général le 8 avril 2019 se sont terminés cette année. Un amortissement supplémentaire d'environ CHF 73'000.00 a été comptabilisé en 2020 et ces travaux seront entièrement amortis lors du bouclage des comptes 2021 grâce à un prélèvement sur le fonds de réserve. Il n'y aura donc plus d'amortissement comptable dès 2022 pour la rénovation de la maison de commune.

#### **4) Travaux :**

##### **43. Routes**

Le 14 décembre 2020, le Conseil général a accepté le préavis pour l'assainissement des réseaux souterrains communaux et le réaménagement de la chaussée des quartiers Plantaz-Piccardes, création d'un bouclage ESP (Eau Sous Pression) et réfection du chemin AF (Améliorations Foncières) des Cottalets. Un montant de CHF 312'900.00 lié aux travaux sur les routes a été porté au budget 2022.

Le 11 octobre 2021, le préavis 4/2021 concernant les travaux d'améliorations foncières – réfection des chemins DP 62 et 64, a été adopté. Les charges pour les routes à porter au budget 2022 sont de CHF 300'000.00.

#### **45. Ordures ménagères et déchets**

La prévision de notre participation aux frais d'exploitation de la déchetterie intercommunale est de CHF 53'500.00. Aux revenus, la contribution annuelle de CHF 57.00/habitant est comptabilisée pour CHF 33'000.00 et la ristourne de la Strid sur les sacs taxés pour CHF 18'000.00.

#### **46. Réseau d'égouts et épuration**

Notre participation à la STEP de Grandson s'élève à CHF 73'600.00. Ce montant comprend un coût de 25'500.00 pour la participation de notre commune aux travaux de l'AIERG (association intercommunale pour l'épuration région Grandson).

Un amortissement comptable de CHF 6'300.00 sera comptabilisé dès 2022 suite aux travaux pour l'assainissement des réseaux souterrains communaux aux quartiers Plantaz-Piccardes acceptés par le Conseil le 14 décembre 2020.

### **5) Instruction publique et cultes :**

#### **51. Enseignement obligatoire**

La répartition des frais se calcule pour 50% sur le nombre d'habitants et 50% sur le nombre d'élèves. Le coût de l'enseignement primaire s'élève à Fr. 162'787.65 et celui du secondaire à Fr. 215'396.45.

Le budget de l'ASIGE (association scolaire intercommunale Grandson et environs) est relativement similaire au précédent avec une augmentation des charges de CHF 134'800.00. Cet accroissement est principalement dû à la création de 2 classes à Concise, l'aménagement de la bibliothèque et du bâtiment multi-usages.

L'augmentation du budget scolaire pour notre commune est principalement due au nombre d'élèves qui a passé de 71 (année scolaire 2020-2021) à 84 (année scolaire 2021-2022).

### **6) Police :**

#### **61. Corps de police**

Le coût MGP (missions générales de police) accomplies par la police cantonale est réparti entre les communes par le biais de la péréquation. Le budget 2022 des charges péréquatives nous a été transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Pour notre commune la charge policière est de CHF 70'835.00.

#### **65. Défense contre l'incendie**

Le coût par habitant prévu au budget transmis par le SDIS du Nord vaudois est de CHF 42.34, ce qui représente la somme de CHF 30'060.00.

#### **66. Protection civile**

Le coût par habitant prévu au budget transmis par l'ORPC Jura -Nord vaudois est de CHF 18.32, soit un montant de CHF 13'000.00.

### **7) Sécurité sociale :**

#### **72. Prévoyance sociale**

Notre participation annuelle à la cohésion sociale se monte à CHF 361'000.00.

Le coût de l'ARAS (association régionale d'action sociale) a passé de CHF 23'700.00 à CHF 16'600.00. Cette baisse est due à la reprise par le canton des coûts de l'exploitation et l'encadrement des agences d'assurances sociales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce qui représente une baisse de CHF 7'100.00.

### **73. Santé publique**

Cette rubrique regroupe nos participations aux instances suivantes : fonds cantonal pour l'accueil de jour des enfants : CHF 3'550.00 ; le réseau d'accueil des enfants de la région de Grandson et environs : CHF 131'436.00 qui se décompose de la manière suivante : accueil préscolaire: CHF 28'640.00, accueil parascolaire pour les années 1 à 6: CHF 56'10.00, pour les années 7 à 11: CHF 31'963.00. La contribution sociale est de CHF 18.00 par habitant soit CHF 12'850.00. L'attribution au fonds de réserve est de CHF 1.00 par habitant (CHF 714.00) et les frais de fonctionnement s'élèvent à CHF 1'169.00.

## **8) Services industriels :**

### **81. Service des eaux**

Le préavis pour la création d'un bouclage ESP (eau sous pression) aux quartiers Plantaz-Piccardes prévoit un amortissement de CHF 15'900.00 dès 2022.

Le prix de l'eau facturé par Sagenord SA augmentera de 1.60 HT à 1.90 HT au m<sup>3</sup> dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cela devrait représenter une augmentation d'environ CHF 17'500.00, soit un montant porté au budget de CHF 109'000.00.

Pour information, l'eau sera facturée CHF 2.25 au m<sup>3</sup> + tva de 2.5% aux consommateurs dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## **4 Synthèse**

Ce budget comporte inévitablement des incertitudes liées spécialement au décompte final de la péréquation cantonale et de la cohésion sociale.

Nous sommes conscients que plusieurs de ces chiffres pourraient subir une évolution positive ou négative en fonction des événements, ce qui influencera le résultat des comptes.

Nous vous proposons un budget avec un total de charges de CHF 3'201'498.95 et un total de revenus de CHF 3'044'475.00, présentant un excédent de charges de CHF 157'023.95

## **5 Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget 2022 en votant le texte ci-dessous :

### **Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny**

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et finances,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

Art. 1 : le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour 2022 :

Charges	CHF 3'201'498.95
Revenus	CHF 3'044'475.00
Excédent de charges	CHF 157'023.95

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021.

Au nom de la Municipalité

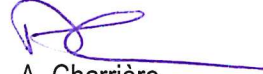
Le Syndic



C. Buffat



La Secrétaire



A. Charrière

Annexe : budget